

Bruxelles, le 21 septembre 2018
(OR. en)

11930/18

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0260(NLE)**

**FISC 341
ECOFIN 802**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	10397/18 FISC 269 ECOFIN 649 - COM(2018) 486 final
Objet:	Projet de DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL autorisant la Hongrie à introduire une mesure particulière dérogatoire à l'article 287 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée – Adoption

1. Le 21 juin 2018, la Commission a transmis au Conseil la proposition citée en objet.
2. Aucune objection n'a été soulevée quant au fond de cette dérogation lors de la réunion du groupe "Questions fiscales" du 2 juillet 2018.
3. Le Comité des représentants permanents est invité à suggérer que le Conseil:
 - adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision d'exécution mentionnée en objet, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 10892/18 FISC 297 ECOFIN 710; et
 - décide de faire publier ladite décision d'exécution au Journal officiel.